

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07 JUIN 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 07 Juin, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Date de convocation :
19 mai 2006

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	4	9
Représentés	1	0

VOIX :

Exprimées	10	9
Pour	19	
Contre		

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : G. DIDIER, G. DURANTET, B. GENDROT, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de M. SAULET);

MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI, S. BARD, J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT, D. JANNAUD, G. JANNAUD, A. ROL, J.M. RABIET ;

Membres à titre consultatif : M. ALZINGRE (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

Etait représenté et excusé :

M. le Conseiller Général : M. SAULET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN) ;

Etaient excusés : D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), Ch. GUENE, J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne) ;

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8h30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Les comptes-rendus des Comités Syndicaux du 17 et 28 Mars 2006 ont été approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 ET DECISIONS ANNEXES

Délibération 2006-023 Objet : Approbation du Compte Administratif 2005

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par M. Jean-Marie VOILLEMEN, ordonnateur,

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BANFI.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire (budgets principaux et budgets annexes) de l'exercice 2005 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Jean-Marie VOILLEMEN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2005, les finances du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2005, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Mandats émis	Titre émis dont 1068	Résultat exercice précédent	Résultat à la clôture de l'exercice
FONCTIONNEMENT : Total	788 531,33	831 184,92	35 312,68	77 966,27
Budget principal	709 676,14	732 689,38	12 874,59	35 887,83
Budget annexe 1 (Bâtiment commercial Liez)	6 288,27	20 096,33	0,00	13 808,06
Budget annexe 2 (Services délégués)	72 566,92	78 399,21	22 438,09	28 270,38
INVESTISSEMENT : Total	4 559 406,15	4 114 291,25	453 657,95	8 543,05
Budget principal	470 129,56	504 380,76	798 679,76	832 930,96
Budget annexe 1 (Bâtiment commercial Liez)	13 808,14	11 291,26	-11 290,74	-13 807,62
Budget annexe 2 (Services délégués)	4 075 468,45	3 598 619,23	-333 731,07	-810 580,29
TOTAL GENERAL	5 347 937,48	4 945 476,17	488 970,63	86 509,32

Délibération 2006-024 Objet : Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire (budgets principaux et budgets annexes) de l'exercice 2005 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'ordonnateur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2005, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2006-025 Objet : Affectation des résultats 2005

- Vu le vote du compte administratif 2005,

Le Comité Syndical a constaté les résultats suivants :

Sections	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE 1 BAT. COMMERCIAL LIEZ	BUDGET ANNEXE 2 SERVICES DELEGUES
 FONCTIONNEMENT			
Résultat de clôture	35 887,83	13 808,06	28 270,38
 INVESTISSEMENT			
Résultat de clôture	832 930,96	-13 807,62	-810 580,29
 TOTAL	868 818,79	0,44	-782 309,91

En conséquence et après analyse du résultat lié à la gestion des services et examen des participations statutaires affectées à cette gestion, le comité syndical décide l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE 1 BAT. COMMERCIAL LIEZ	BUDGET ANNEXE 2 SERVICES DELEGUES
002 Excédent de fonctionnement reporté	28 540,83		28 270,38
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	7 347,00	13 808,06	
 TOTAL	35 887,83	13 808,06	28 270,38

Délibération 2006-026 Objet : Participations communales 2006

- Vu l'état des investissements, des dépenses engagées et des recettes,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- a décidé,
 - d'arrêter la participation communale à la somme de 5,45 Euros/habitant, dont :
 - au titre du fonctionnement (gestion des services) :4,11 €
 - au titre des investissements et équipements :1,34 €

Délibération 2006-027 Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2005

- Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières du Syndicat pour l'année 2005,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide,
 - d'approuver le bilan annexé au compte administratif 2005.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2006

Délibération 2006-028 Objet : Budgets supplémentaires 2006

- Vu les projets de budgets supplémentaires présentés par le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, après en avoir délibéré,

- a voté les budgets supplémentaires 2006 tels que proposés et dont les balances s'établissent comme suit après reports et affectations des résultats :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
Investissement	405 260,96 €	405 260,96 €
Fonctionnement	48 781,20 €	48 781,20 €
Budgets annexes	DEPENSES	RECETTES
« Bâtiment commercial Liez »		
Investissement	13 807,62 €	13 808,06 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
« SMATLPL Services Délégués »		
Investissement	2 307 834,00 €	2 307 834,00 €
Fonctionnement	28 270,38 €	28 270,38 €

TAXE DE SEJOUR 2007

Délibération 2006-029 Objet : Tarifs taxe de séjour 2007

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés de fixer le barème à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2007, suivant le tableau :

Année 2007	TARIFS A APPLIQUER par personne et par nuitée		
	S.M.A.T.L.P.L.	DEPARTEMENT	TOTAL
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1,02 €	0,10 €	1,12 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,69 €	0,07 €	0,76 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,46 €	0,05 €	0,51 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,28 €	0,03 €	0,31 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,37 €	0,04 €	0,41 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,18 €	0,02 €	0,20 €

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	5	9	Arrivée de Monsieur A. DEGUIS
Représentés	1	0	
Votants	6	9	

DELEGUES OTSI

Délibération n°2006-030 Objet : désignation des délégués OTSI

Considérant que, dorénavant le Syndicat Mixte sera représenté par cinq membres au lieu de trois, au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a désigné les délégués et représentants du Syndicat auprès de l'Office de Tourisme comme suit :

Titulaire :
Jean-Marie VOILLEMIN
Jean-Pierre MARECHAL
Colette ALEXER
Noris VALENTI
Samuel BARD

DSP CAMPING LIEZ

Délibération n°2006-031 objet : DSP Camping de la Lie z : Avenant n°2

Vu :

- le rapport de présentation de l'avenant adressé le 19 mai 2006 aux membres du Comité Syndical,

Considérant :

- le besoin d'extension du terrain de la SARL camping Liez pour permettre l'aménagement de nouveaux emplacements,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a approuvé l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public, rattachant les parcelles AI 214 et 216 lieu-dit Angoulevant pour 21 a 05 ca aux terrains du camping pour permettre à la SARL Camping Liez l'exploitation de celles-ci, et majorant la redevance annuelle de 250 € avec indexation à compter de l'année 2006,
- a autorisé le Président à signer cet avenant et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

ACQUISITION PORT DE LANGRES

Délibération 2006-032 Objet : Acquisition de locaux pour le Syndicat au Port de Langres

Vu :

- l'estimation du service des Domaines concernant un terrain et un bâtiment, commune de Champigny les Langres:
 - o section ZI n°147 "Prés de Traitu" d'une superficie de 1a 26 ca en nature de landes,
 - o section AI n°238 "100, Rue du Port" d'une superficie de 3a 79ca en nature de sol,
au Port de Langres, appartenant à la SCI St MAURICE (gérance par Monsieur Pascal MOISSON),
- la délibération n°2006-003 du 8 février 2006 donnant mandat au Président du Syndicat pour négocier une autorisation de programme avec le Conseil Général et négocier la vente des locaux avec le propriétaire,

Considérant :

- le besoin du Syndicat Mixte d'acquérir des locaux pour constituer un atelier à l'usage de ses agents des services techniques,
- les négociations entre le Syndicat Mixte et Monsieur Moisson, gérant de la SCI St Maurice.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a approuvé l'acquisition du terrain et du bâtiment pour un montant de 108 000 €,
- a autorisé le Président à signer toutes pièces utiles à l'acquisition de ces terrains et bâtiment,
- a décidé que toutes dépenses afférentes à cette acquisition seront imputées sur le programme n°96 « Locaux et équipements du syndicat ».
- a décidé de confier la rédaction des actes à l'étude notariale de Maître GUICHARD (52200 LANGRES).

PROJETS EN COURS

Halte nautique de Cusey

Le Comité Syndical a pris acte des difficultés rencontrées par le Syndicat Mixte concernant la consultation des entreprises pour la halte nautique de Cusey.

Il a été informé du lancement de la 3^{ème} consultation et de la remise des offres prévue le 19 juin 2006.

Le Comité Syndical aura à statuer sur l'attribution du marché au prochain Comité.

Etang de la Juchère

Le Comité Syndical a été informé du souhait de mettre en place un poste de secours à l'Etang de la Juchère et de la réglementation en vigueur concernant l'alimentations des postes de secours en eau potable.

Tour du Lac de la Vingeanne

Monsieur Alzingre a fait part au Comité Syndical des difficultés rencontrées avec l'entreprise Ardéquip, concernant l'élaboration des panneaux signalétiques du tour du Lac de la Vingeanne.

Délibération 2006-033 Objet : Itinéraires et sites 2006

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a approuvé le projet de création de deux itinéraires de randonnées,
 - o Le creux de la Chaudière (Dommarien/Chassigny),
 - o Le vallon de la Resaigne (Maatz),
- a approuvé la signalisation de la tufière de la Fontaine Légère en baie de Morgon sur le Tour du Lac de la Mouche,
- a pris acte des entreprises retenues pour effectuer les travaux relatifs à ces opérations,

SENTIERS	ENTREPRISES RETENUES	
	PIC BOIS	ENTR'IN 52
Le creux de la Chaudière	551,15 € TTC	1 143,38 € TTC
Le vallon de la Resaigne	149,09 € TTC	373,55 € TTC
Tour du Lac Mouche (tufière Morgon)	815,59 € TTC	59,80 € TTC
TOTAL	1 515,83 € TTC	1 576,73 € TTC

- a décidé d'affecter en investissement sur l'opération n°110 « Itinéraires et Sites 2006 » les sommes correspondantes,
- a autorisé Le Président à signer toutes pièces utiles à cette opération.

Pôle d'hébergement de la Vingeanne

Le Président a demandé au Comité syndical de donner son avis sur l'application des pénalités de retard du chantier de la résidence touristique de la Vingeanne.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres, est favorable au non maintien de ces pénalités.

SURVEILLANCE DES BAINADES

Délibération 2006-034 Objet : Recrutement saisonniers 2006

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

➤ a décidé le recrutement de 4 surveillants de baignades :

- période d'emploi : du 1^{er} juillet au 31 août 2006,
- durée hebdomadaire de travail : 35 heures sur 6 jours,
- base de rémunération : assimilée opérateur qualifié des activités physiques et sportives : échelle 5, 5^{ème} échelon, indice brut 334, majoré au 01/11/2005 : 316,
- versement d'indemnités de frais de transport et/ou de première mise et d'entretien de bicyclette au surveillant tournant assurant le remplacement sur les 3 plages.

BORNE D'ACCES ZONE PIETONNE LIEZ

Délibération n°2006-035 objet : Tarif télécommandes borne accès zone piétonne Liez

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a décidé :

1. d'imputer en fonctionnement au compte 60 632 la facture Girardot SECURITEL pour un montant de 267,90 € TTC.
2. de mettre en régie quatre télécommandes, au sein de la régie « cartes magnétiques et télécommandes dont :
 - deux seront échangées à titre gratuit en vue de l'article 3 al.4 de la convention régissant les règles d'accès à la zone piétonne du Lac de la Liez, contre la restitution des deux télécommandes défectueuses,
 - deux seront mises en régie au prix unitaire de 66,98 € TTC.

ENCAISSEMENT CHEQUE

Délibération 2006-036 Objet : Encaissement de remboursement

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a accepté le remboursement GROUPAMA Assurances au titre du remboursement d'honoraires d'avocat pour un montant de 218,77 €.

QUESTIONS DIVERSES

Le Comité Syndical a pris acte de la demande de l'association du Chien à Plumes concernant la viabilisation d'un chemin attenant au Pôle d'hébergement de la Vingeanne et propriété du Syndicat Mixte. Cette demande est motivée par le fait que l'association du Chien à Plumes doit respecter un certains nombres de règles de sécurité lors de son festival d'été (Août 2006).

Les membres du Comité Syndical sont favorables à ce que le syndicat prennent en charge ces travaux avec le concours de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h30.

**Fait à Langres, le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMEN**